



DELIBERATION N°20140141 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 10 octobre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 2 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE (à partir de 19 h 10) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir 18 h 50) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. Michel FAURE qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 10).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 50).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Pierre DECLINE.

-----oooOooo-----

O B J E T :

ZONE D'AMENAGEMENT BUJARRET / LA VARIZELLE - ALIMENTATION EN GAZ NATUREL - CONVENTION DE DESSERTE ENTRE GRDF ET LA COMMUNE

M. RIVAT JEAN-PAUL EXPOSE CE QUI SUIT :

Afin d'équiper en gaz la future salle des fêtes de Bujarret (maître d'œuvre M. BOUABDALLAH), et dans l'optique d'une projection future sur l'équipement au gaz du centre aéré, des vestiaires du stade et de l'aménagement des lots de la ZAC de la Varizelle, il est proposé une convention de desserte entre GRDF et la commune de Saint-Chamond pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement Bujarret/La Varizelle.

Le montant des travaux à engager par GRDF s'élève à 20 100 € HT pour 750 ml de tube polyéthylène (PE 63) ainsi que 3 branchements.

Les travaux de terrassement et de remblaiements restent à la charge de l'aménageur (ville de Saint-Chamond).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A la **majorité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 3 contre,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de desserte à intervenir entre GRDF et la commune, relative à l'alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement Bujarret / La Varizelle,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document et toute annexe s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 21 octobre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141020-dl20140141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2014